

16 SEP 2020

DELIBERATION : 2020-04-22

OBJET : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

L'an deux mil vingt et le quinze septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane

BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

RIGAUT Philippe

FENOUIL Jean

FALASCHI Sandra

MAZZOLI Jean

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

VINCENT Jean-Marc

TILLEMANN Line

MARANGES Philippe

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

CASPARI Hélène

COTTON Daniel

FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. OTTOBRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia.

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MANGIPIA Ludovic ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

Exposé :

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles D.2224-1 et suivants, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes VII du CGCT.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La composition des commissions thématiques n'étant arrêtée qu'à l'occasion de la présente séance de conseil communautaire, ce rapport fera l'objet d'une présentation détaillée et d'un débat plus approfondi dès la première séance de la commission ad hoc.

Décision

Au regard de ces éléments et après remise de ce rapport, le conseil communautaire de donner acte au Président de la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 septembre 2020
Le Président,



Maurice LAUGIER

Département des Alpes de Haute Provence



Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



EXERCICE 2019

Envoyé en préfecture le 16/09/2020
Reçu en préfecture le 16/09/2020
Affiché le **16 SEP. 2020**
ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

SOMMAIRE

Préambule

<u>Chapitre I^{er}</u>	Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon	5
	1. Le territoire	
	2. Le personnel	
	3. Le matériel	
	4. Les infrastructures	
	5. Les modes de collecte	
<u>Chapitre II</u>	Indicateurs techniques de la collecte en points d'apport volontaire (P.A.V.)	12
	1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	
	2. Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	
	3. Les papiers	
	4. Le Biflux	
	5. Le verre	
	6. Les textiles	
<u>Chapitre III</u>	Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries	19
	1. Statistiques par type de déchets	
	- Le carton	
	- Les métaux et ferrailles	
	- Les encombrants	
	- Le bois	
	- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	
	- Les déchets inertes	
	- Les déchets verts	
	- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	
	- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	
	- Les pneus VL	
	- Les pneus PL et Agraires	
	- Les ampoules et néons	
	- Les piles et accumulateurs	
	- Les consommables d'impression	
	2. Autres statistiques	
<u>Chapitre IV</u>	Indicateurs financiers	35
	1. Le budget annexe	
	2. Redevances et rôle	
	3. Evaluation des coûts de collecte	
	4. Coût du traitement par type de déchets	
	5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication	
<u>Chapitre V</u>	Communication, sensibilisation et actions diverses.....	42
	1. Campagnes de communications menées en 2019	
	2. Le compostage domestique	
<u>Annexe 1 :</u>	Rapport d'activité annuel 2019 d'EcoMobilier sur le territoire de la CCAPV	
<u>Annexe 2 :</u>	Certificat 2019 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV	

Envoyé en préfecture le 16/09/2020
Reçu en préfecture le 16/09/2020
Affiché le **16 SEP. 2020**
ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

16 SEP. 2020

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Chapitre I^{er}

Présentation générale du service de collecte des déchets de la **Communauté de Communes Alpes Provence Verdon**

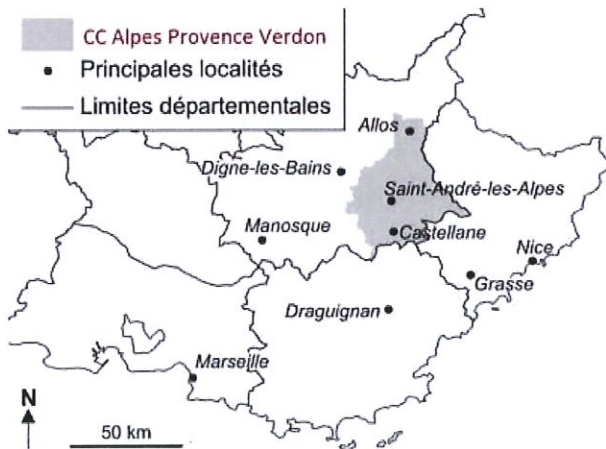
Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

1. Le territoire



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 614 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE 2014 ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2019

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2019
TOTAL	11 403	211	11 614	23 385

Nombre de communes rattachées : 41

Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

2. Le personnel

Le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé de l'ensemble des équipes de chacune des ex Communautés de Communes qui la composent, à savoir :

Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM :

Secteur	Nombre d'agents	ETP
Ex CCMV	1	0,4 ETP
EX CCHVVA	1	1 ETP
Ex CCPE	1	1 ETP
Ex CCTDL	1	0,5 ETP
TOTAL	4 agents	2,9 ETP

Personnel encadrant et assurant la gestion du service :

Secteur	Nombre d'agents	ETP
Ex CCMV	2	1,6 ETP
EX CCHVVA	1	0,5 ETP
TOTAL	3 agents	2,1 ETP

Personnel technique de collecte et gardiennage de déchetteries :

Secteur	Nombre d'agents	ETP total ...	Dont ETP affectés aux OM	Dont ETP affectés aux emballages	Dont ETP affectés aux déchetteries	Dont ETP affectés aux encombrants	Dont ETP affectés aux remplacements ou renfort estival
Ex CCMV	11	10,4	4,2*	1,8*	3	0 (assuré par les communes)	1,4
EX CCHVVA	5	3,1	0 (prestataire)	0 (prestataire)	1,4	1,7	0
Ex CCPE	3	2,7	1,6	0 (régie Sydevom)	0,7	0,4	0
Ex CCTDL	4	3,6	2,1	0 (régie Sydevom)	Pas de déchetterie	0,5	1
Ex CCT	2	0,2	0,13	0,07	0	0	0
TOTAL	25	20,0	8,03	1,87	5,1	2,6	2,4

* estimation : 2/3 OM et 1/3 Emballages

Remarque : On notera qu'en raison du passage en extension des consignes de tri – en avril 2019 – et du passage en collecte verticale des ordures ménagères et du tri sélectif, une profonde réorganisation du service de collecte des déchets a été engagée fin 2019 et s'achèvera début 2020. Celle-ci aura pour effet, dès sa finalisation, de modifier les moyens humains et techniques déployés par la CCAPV dans la mesure où la compétence « collecte verticale » sera totalement transférée au SYDEVOM de Haute Provence.

3. Le matériel

Le parc roulant du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des OM/EMR :
 - 6 BOM
 - 1 piaggio de collecte (affecté à Entrevaux intra-muros)
 - 1 mini BOM
- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 3 véhicules < 3,5 t
- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 3 tractopelles
 - 1 véhicule < 3,5 t
 - 1 tracteur agricole
 - 1 broyeur déchets verts

Remarque : On notera qu'en raison du passage en extension des consignes de tri – en avril 2019 – et du passage en collecte verticale des ordures ménagères et du tri sélectif, une profonde réorganisation du service de collecte des déchets a été engagée fin 2019 et s'achèvera début 2020. Celle-ci aura pour effet, dès sa finalisation, de modifier les moyens humains et techniques déployés par la CCAPV dans la mesure où la compétence « collecte verticale » sera totalement transférée au SYDEVOM de Haute Provence.

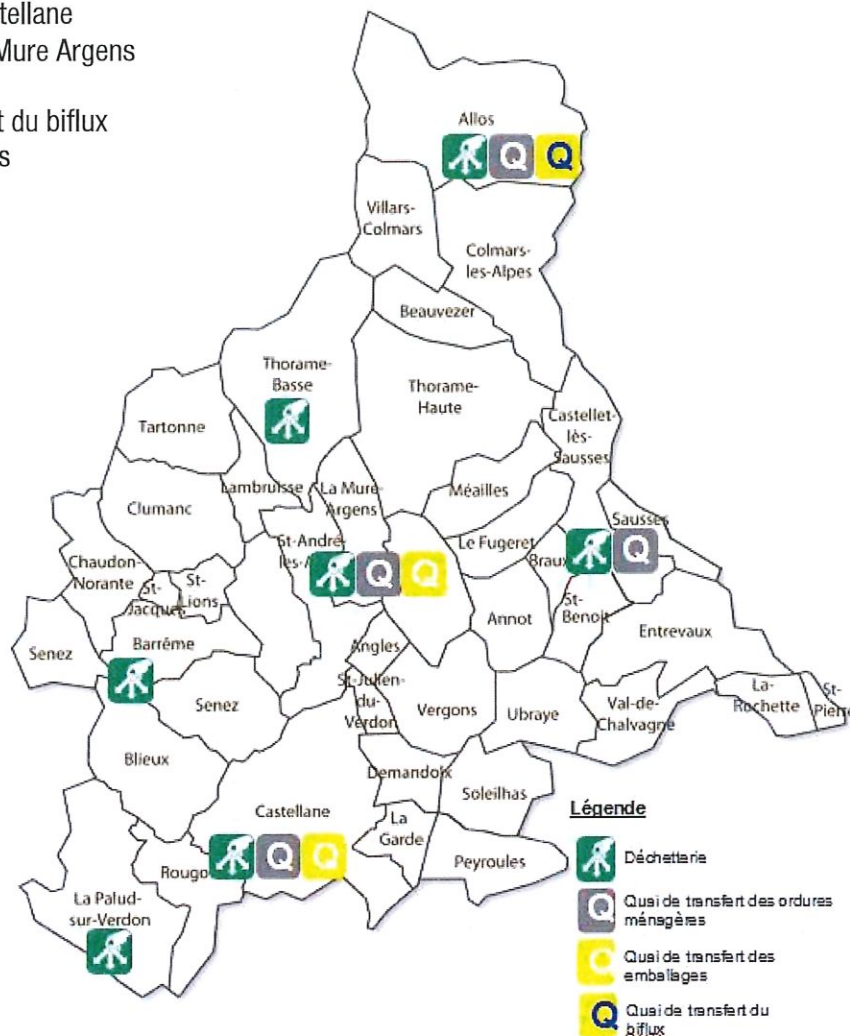
4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse

En 2018, des travaux de mise en conformité et d'aménagement des déchetteries d'Allos, de La Palud sur Verdon et de Thorame Basse ont finalisés.

- 4 quais de transfert des ordures ménagères
 - Allos
 - Castellane
 - La Mure Agens
 - Pont de Gueydan
- 2 quais de transfert des emballages ménagers recyclables
 - Castellane
 - La Mure Argens
- 1 quai de transfert du biffux
 - Allos



5. Les modes de collecte

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	Ex CCMV	Bacs	Régie	Castellane / La Mure	Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés	Prestataire (Suez)	Allos	Sydevom
	Ex CCPE	Bacs	Régie	Pont de Gueydan	Sydevom
	Ex CCTDL	Bacs	Régie	Pont de Gueydan	Sydevom
	Ex CCT	Bacs	Régie	Castellane	Sydevom
Emballages	Ex CCMV	Bacs	Régie	Castellane / La Mure	Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés (Biflux)	Prestataire (Suez)	Allos	Sydevom
	Ex CCPE	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCTDL	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCT	Bacs	Régie	Castellane	Sydevom
Verre	Ex CCMV	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCPE	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCTDL	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCT	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom
Papiers	Ex CCMV	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés (Biflux)	Prestataire (Suez)		Sydevom
	Ex CCPE	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCTDL	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCT	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Chapitre II

Indicateurs techniques de la collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

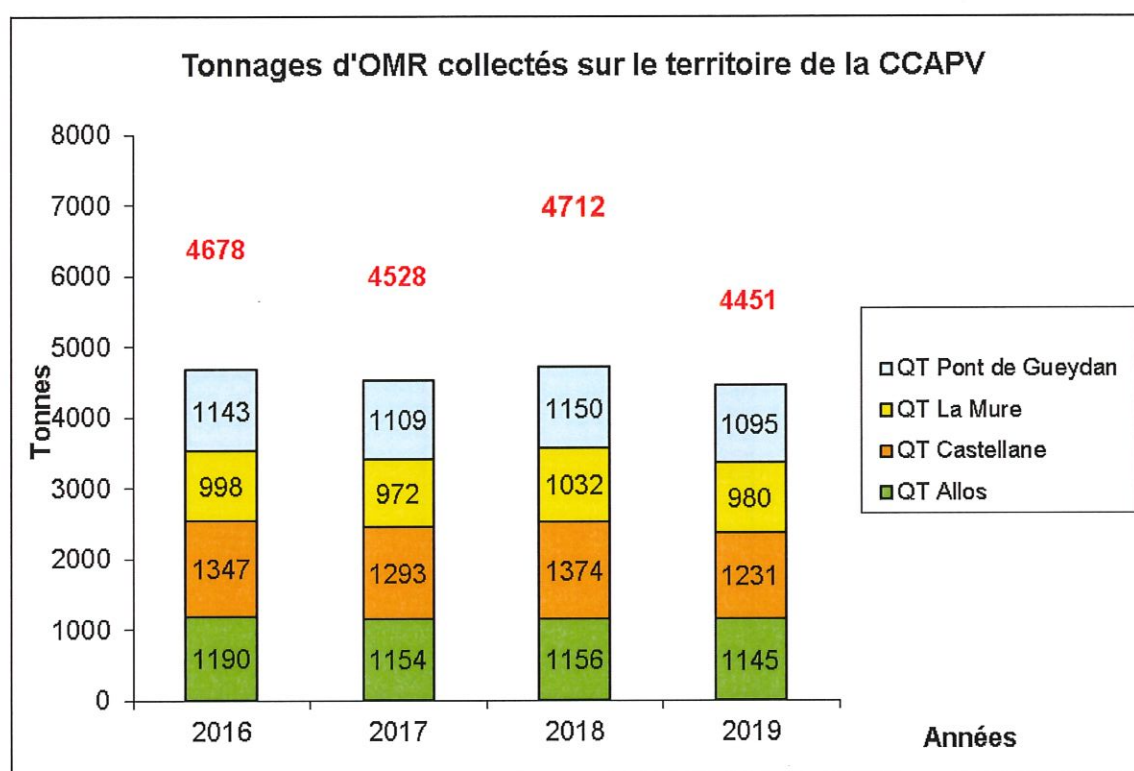
ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2019, **4 451** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **1 231** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **980** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 145** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;
- **1 095** tonnes ont transité par le quai de transfert de Pont de Gueydan.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une forte baisse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés en 2019 par rapport à 2018 (-261 t) ; à 2017 (-77 t) et à 2016 (-227 t) et permet d'identifier les variations de tonnage quai par quai, à savoir pour 2019 : quai de transfert d'Allos (-11 t), quai de transfert de Pont de Gueydan (- 55 t), quai de transfert de La Mure Argens (- 52 t) et quai de transfert de Castellane (- 143 t).

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 390 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2018 : 418 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 190 kg/hbt/an**

Éléments de comparaison

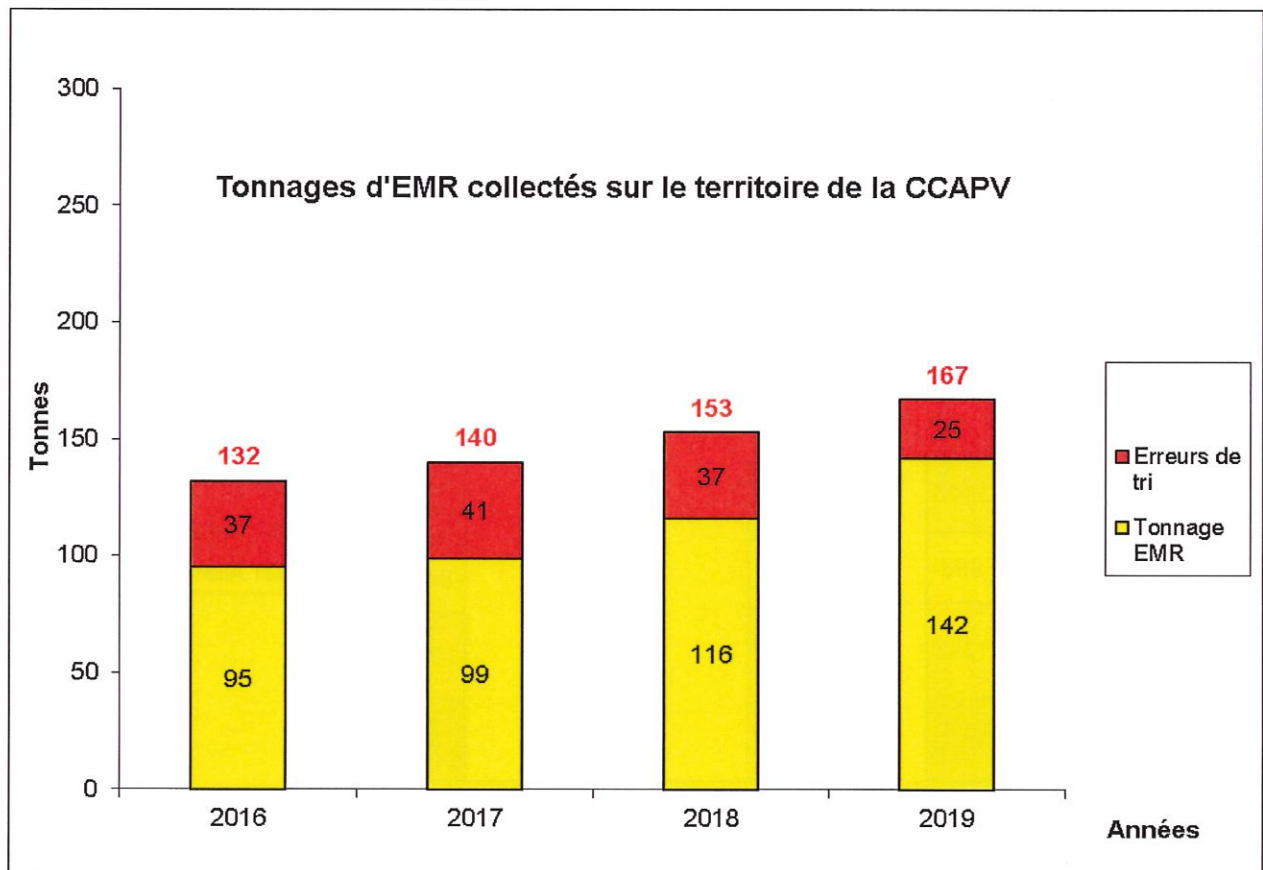
Territoire	Ratio d'OMR collectés	Source
France	261 kg/habitant/an	SINOE 2017
PACA	392 kg/habitant/an	SINOE 2017
Alpes de Haute Provence	367 kg/habitant/an	SINOE 2017

2. Les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)

En 2019, **167 tonnes** d'emballages ménagers recyclables ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV hors l'ex CCHVVA.

Parmi ces 167 tonnes, **25 tonnes** correspondaient à des erreurs de tri, c'est-à-dire des déchets triés alors qu'ils ne sont pas recyclables.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'EMR et d'erreurs de tri collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une augmentation des tonnages d'EMR collectés et, dans le même temps, une forte baisse des tonnages d'erreurs de tri :

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'EMR par habitant sur le territoire de la CCAPV (hors secteur du Haut-Verdon) :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 18,3 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2018 : 16,9 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 12,1 kg/hbt/an**

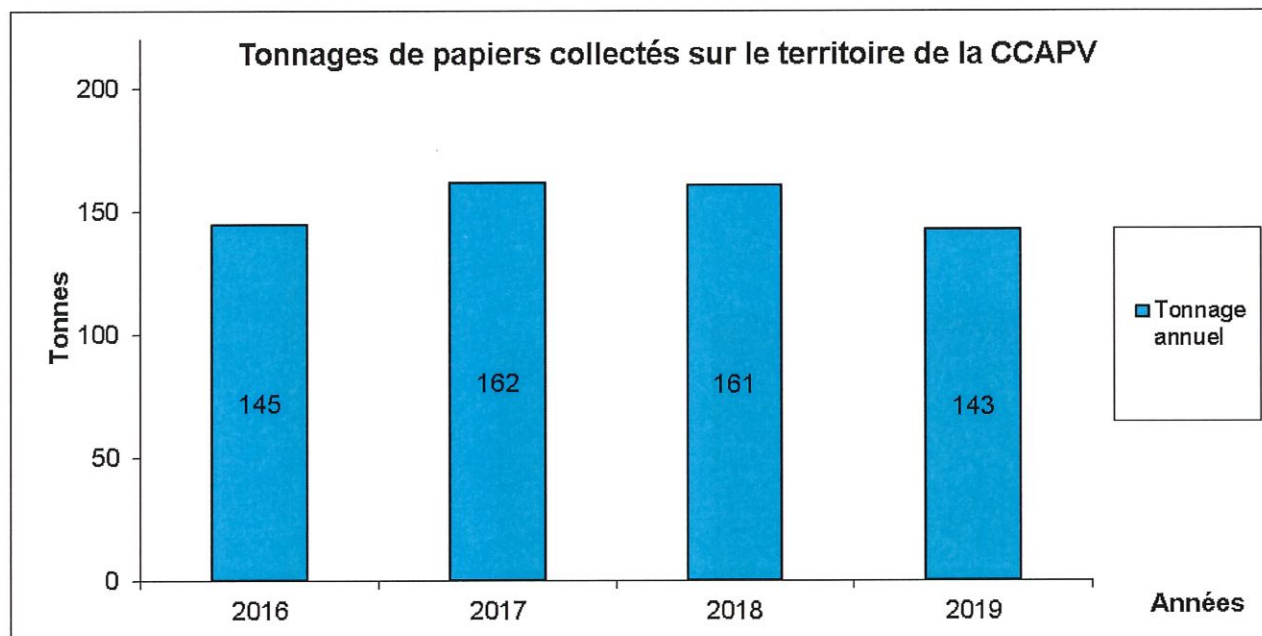
Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 25 tonnes en 2019 sur ce territoire, soit **un ratio de 2,7 kg/hbt/an (pop municipale) ou 1,8 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri**, soit **un taux de refus de 15,0 %**. Ce chiffre relatif est en forte baisse par rapport à 2018 (24,2 %) et peut être attribué au passage en extension des consignes de tri au 1^{er} avril 2019, permettant d'élargir la gamme des déchets à trier notamment aux emballages en plastiques qui étaient auparavant considérés comme des erreurs de tri et devaient être jetés avec les ordures ménagères.

Le ratio d'emballages triés et réellement recyclables n'est donc que de **15,6 kg/hbt/an (pop municipale) ou 10,3 kg/hbt/an (pop DGF)**.

3. Les papiers

En 2019, **143** tonnes de papiers ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV hors l'ex CCHVVA qui est en biflux.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de papiers collectés sur le territoire de la CCAPV (hors ex CCHVVA).



Ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages de papiers collectés entre 2018 et 2019 et ce, malgré une opération de renforcement des points de collecte des papiers en 2018 grâce aux financements de CITEO obtenus par l'ex CCMV dans le cadre d'un AAP spécifique à la collecte des papiers.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de papiers par habitant sur le territoire de la CCAPV (hors ex CCHVVA) :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 15,7 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2018 : 14,3 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 10,4 kg/hbt/an**

En ajoutant les tonnages d'emballages ménagers recyclables, on obtient un ratio global (emballages + papiers) de **31,3 kg/hbt/an (pop municipale) ou 20,7 kg/hbt/an (pop DGF)**.

Eléments de comparaison

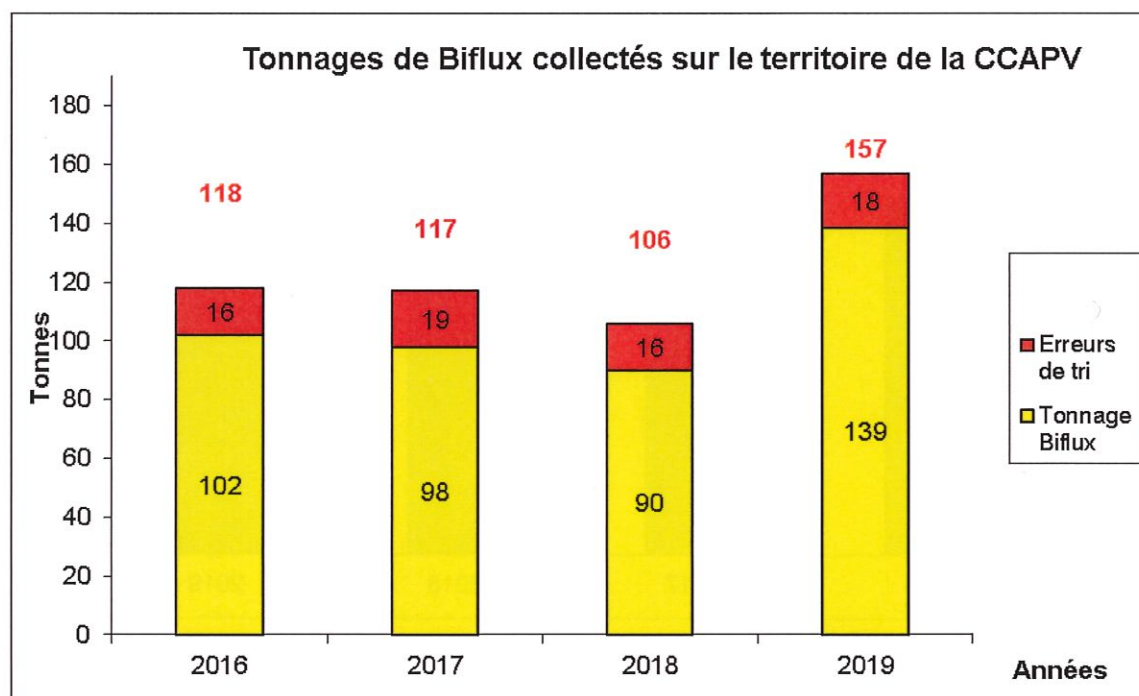
<i>Territoire</i>	<i>Ratio d'EMR + Papier collectés</i>	<i>Source</i>
France	47 kg/habitant/an	SINOE 2017
PACA	34 kg/habitant/an	SINOE 2017
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2017

4. Le Biflux (multi matériaux)

Sur le secteur du Haut Verdon Val d'Allos, les emballages ménagers recyclables et les papiers sont collectés en mélange : c'est le biflux, encore appelé « multi matériaux ».

En 2019, **157** tonnes de biflux ont été collectées sur le territoire de l'ex CCHVA qui est en biflux.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés.



Ce graphique fait apparaître une forte augmentation des tonnages de biflux collectés en 2019 par rapport à 2018 et 2017.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux (hors erreurs de tri) par habitant sur le territoire de l'ex CCHVA:

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 68,3 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2018 : 48,0 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 16,4,0 kg/hbt/an**

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 18 tonnes en 2019 sur ce territoire, soit **un ratio de 7,8 kg/hbt/an (pop municipale) ou 1,9 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri, soit un taux de refus de 11,5 %**. Ce chiffre relatif est en forte baisse par rapport à 2017 (15,0 %) et peut être attribué au passage en extension des consignes de tri au 1^{er} avril 2019, permettant d'élargir la gamme des déchets à trier notamment aux emballages en plastiques qui étaient auparavant considérés comme des erreurs de tri et devaient être jetés avec les ordures ménagères.

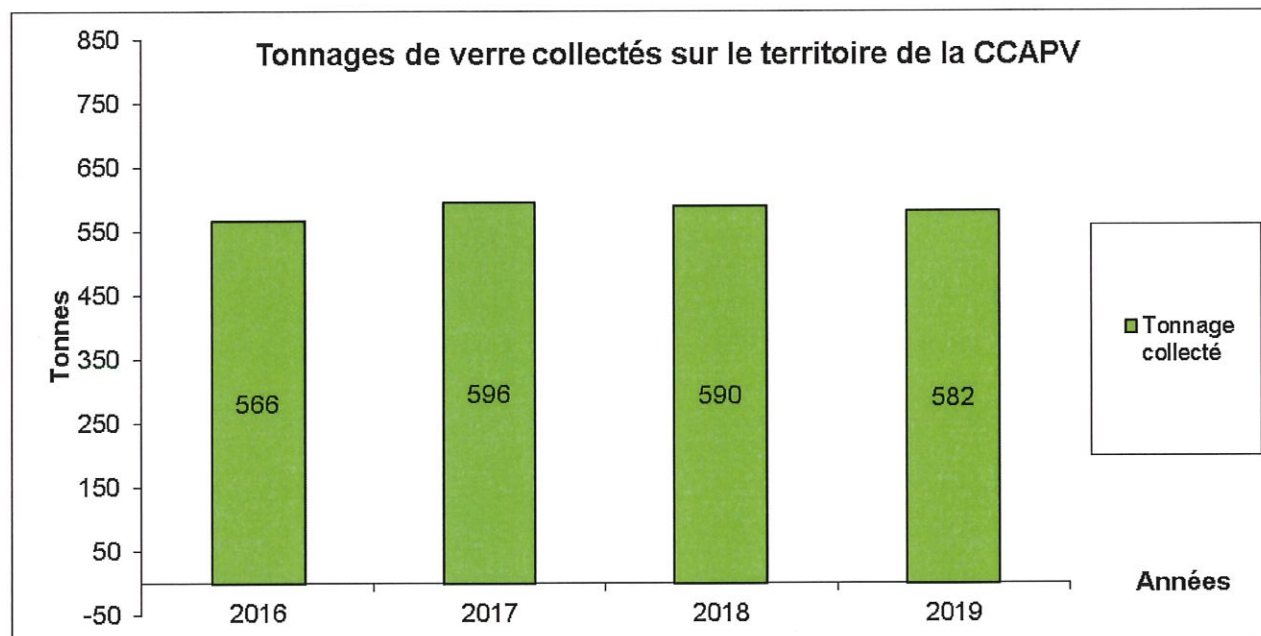
Eléments de comparaison

Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	47 kg/habitant/an	SINOE 2017
PACA	34 kg/habitant/an	SINOE 2017
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2017

5. Le verre

En 2019, **582** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une stabilité (-8 tonnes) les tonnages de verre collectés entre 2019 et 2018, bien que l'on puisse noter une légère baisse régulière des tonnages depuis 2017.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV:

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 51 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2018 : 52 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 25 kg/hbt/an**

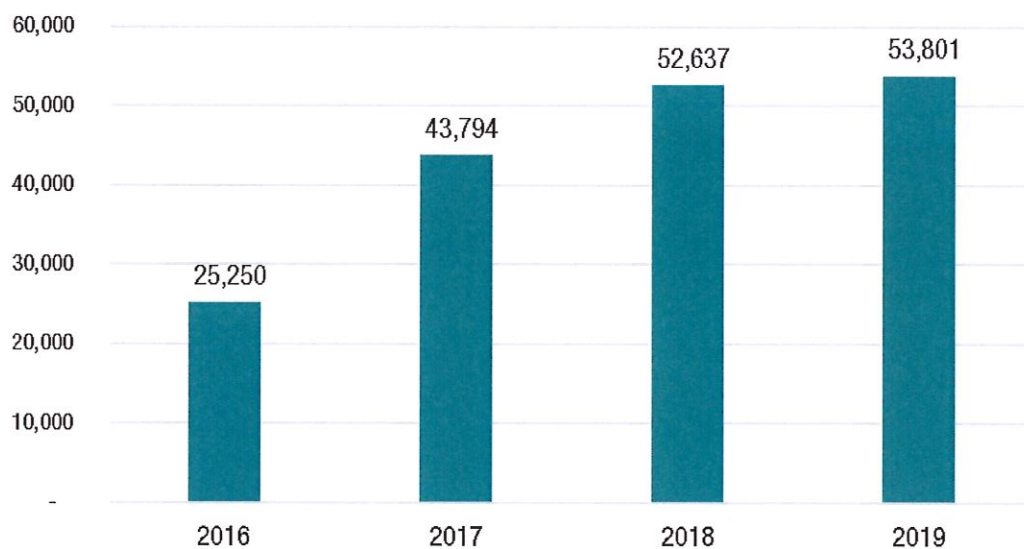
Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio de verre collecté</i>	<i>Source</i>
France	29 kg/habitant/an	SINOE 2013
PACA	21 kg/habitant/an	SINOE 2013
Alpes de Haute Provence	27 kg/habitant/an	SINOE 2013

6. Les textiles

En 2019, **53,801** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2019



Ce graphique fait apparaître une légère augmentation des tonnages de textiles collectés entre 2019 et 2018.

Pour rappel, en cours d'année 2017, 7 colonnes à textiles ont été installées sur le secteur du Haut-Verdon Val d'Allos, secteur sur lequel les textiles n'étaient pas triés auparavant. Par ailleurs, deux campagnes de communication successives menées en 2017 et 2018 sur le tri des textiles peuvent expliquer l'augmentation des tonnages collectés sur les colonnes en place depuis de nombreuses années.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV:

Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 4,72 kg/hbt/an
Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2,30 kg/hbt/an

(Pour mémoire ratio 2018 : 4,67 kg/hbt/an)

Chapitre III

Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries

N.B. : On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020
Reçu en préfecture le 16/09/2020
Affiché le **16 SEP 2020**
ID : 004-200068025-20200915-2020_04_22-DE

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

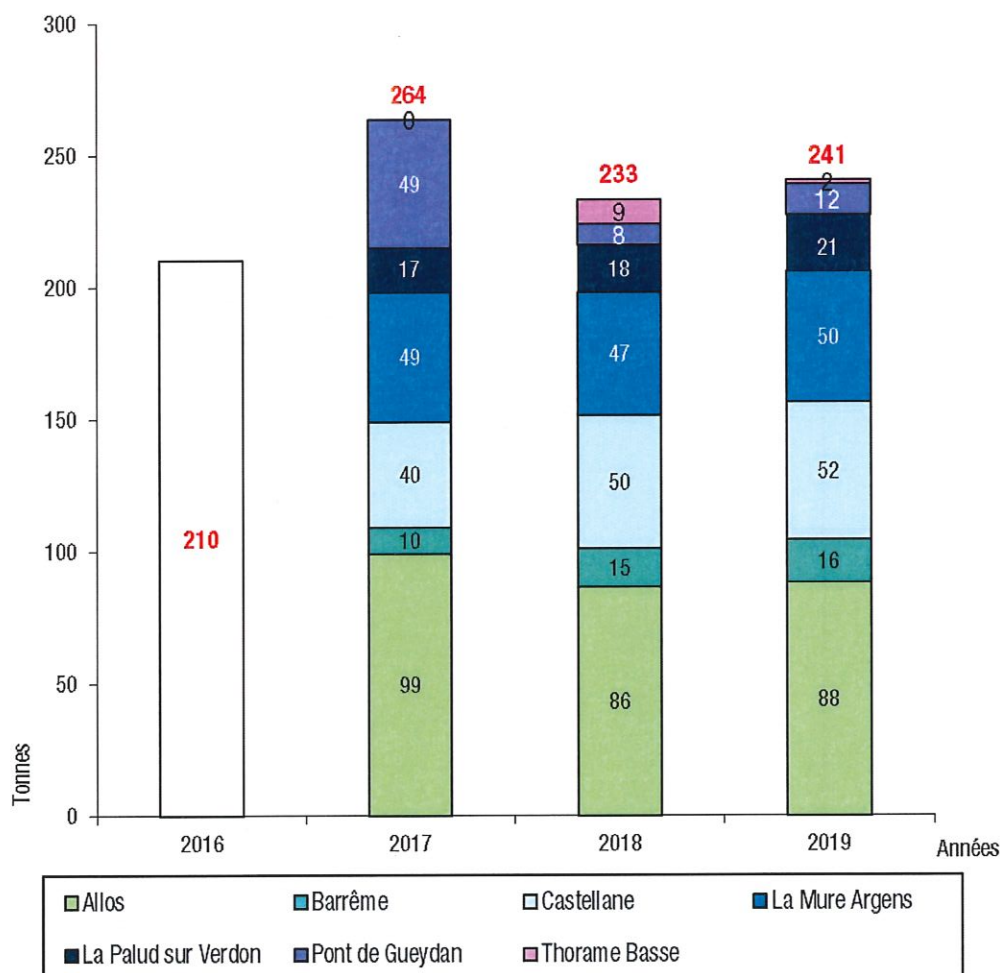
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 241

Evolution 2018/2019 : + 3,43 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2019



Après une année de baisse, ce graphique met en évidence une hausse globale des tonnages de cartons collectés en déchetteries.

On rappellera qu'une benne dédiée aux cartons a été mise en place en novembre 2018 sur le site de la Déchetterie de Thorame Basse qui en était dépourvue auparavant.

1.2. Les Métaux et ferrailles

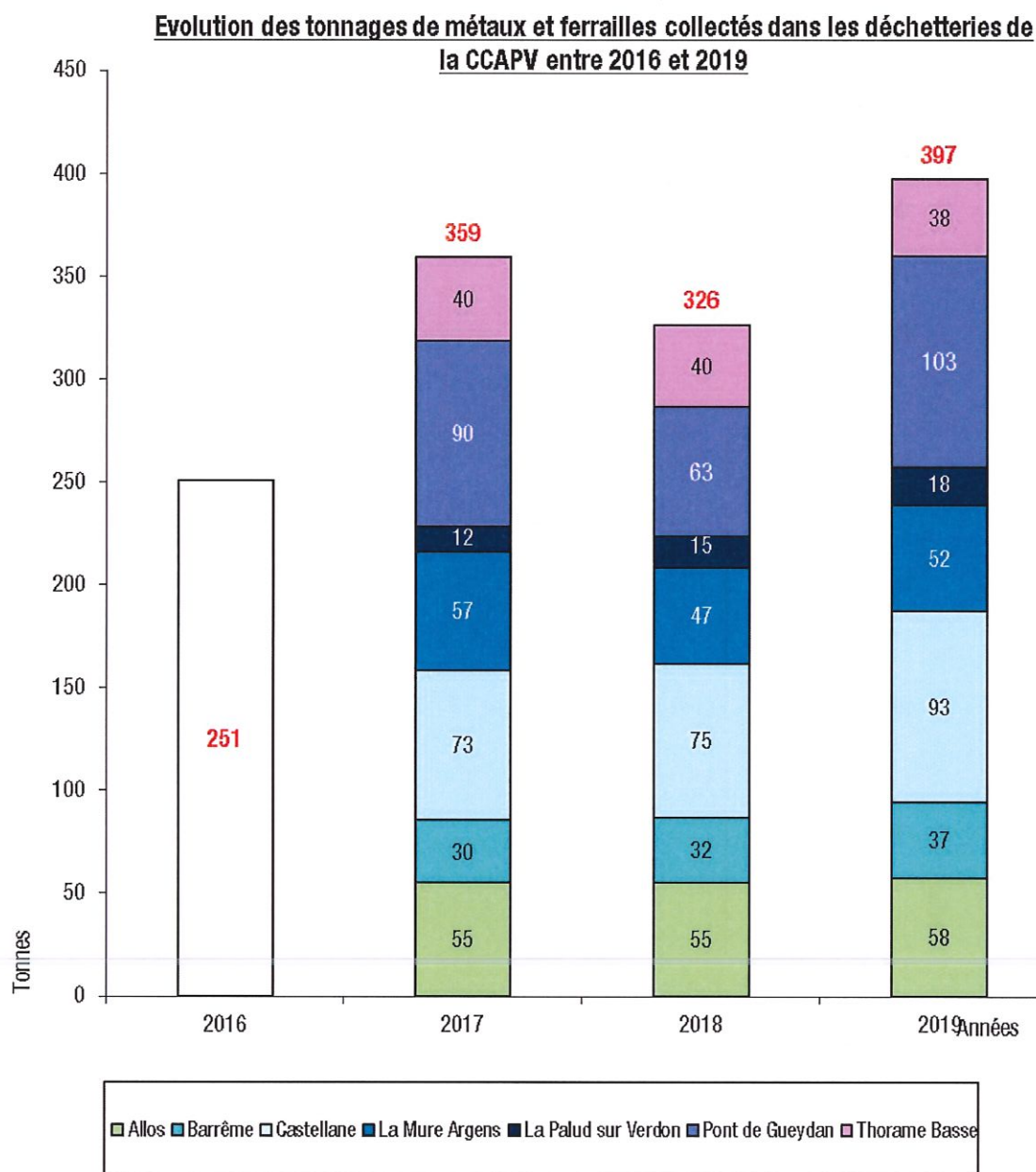
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 397 t

Evolution 2018/2019: +21,78 %



Ce graphique met en évidence une forte hausse des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries, et notamment sur le site de Pont de Gueydan (+40 t) sans que l'on puisse en expliquer la cause.

1.3. Les Encombrants

✓ Sites concernés :

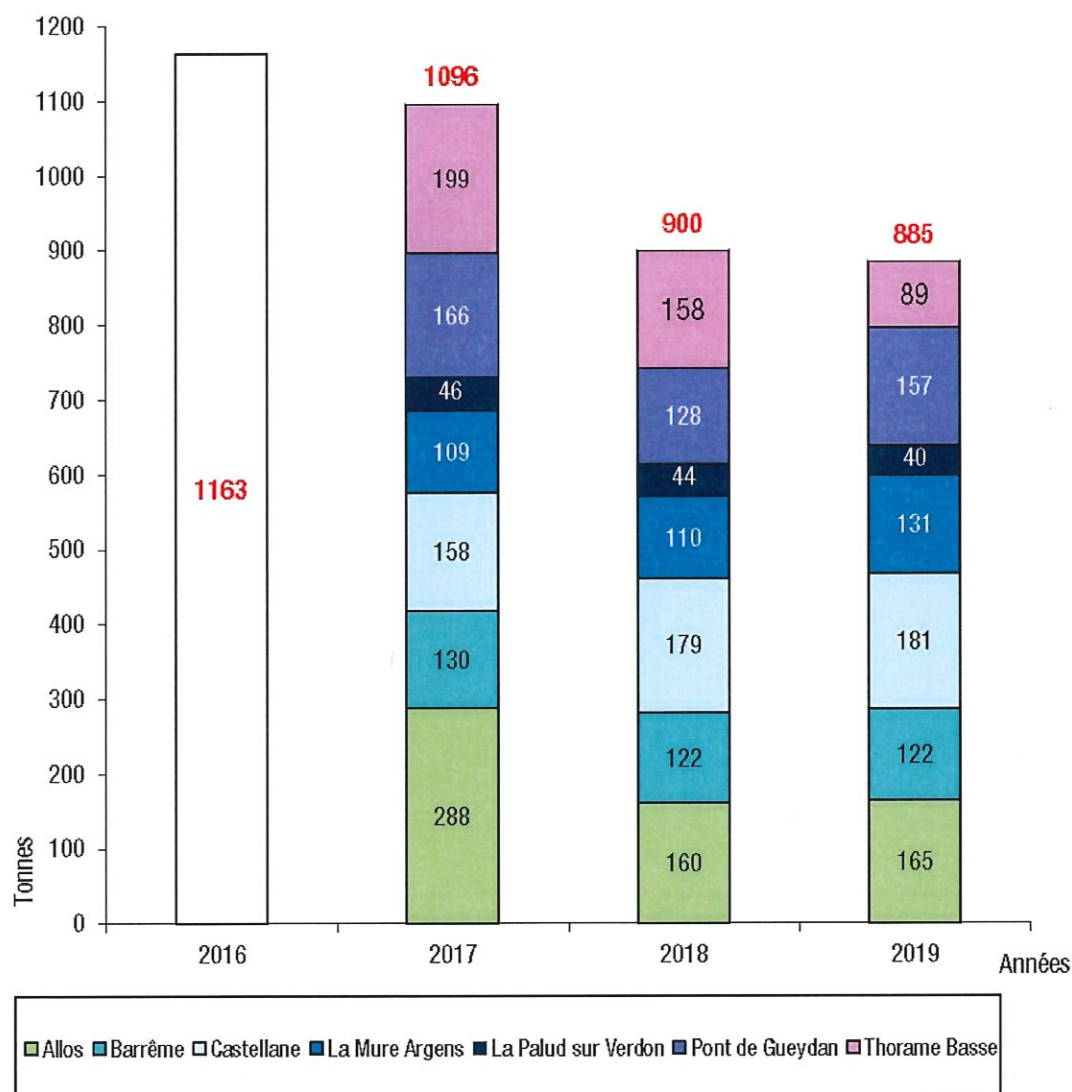
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2019 : 885 t

Evolution 2018/2019 : - 1,67 %

Evolution des tonnages d'encombrants collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2019



Ce graphique met en évidence une relative stabilité (-5 tonnes) des tonnages d'encombrants collectés dans les déchetteries entre 2018 et 2019.

Pour rappel, la baisse constatée entre 2017 et 2018 peut être attribuée au déploiement des bennes à mobilier dans les déchetteries d'Allos, Barrême et Pont de Gueydan, en cours d'année 2017.

1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

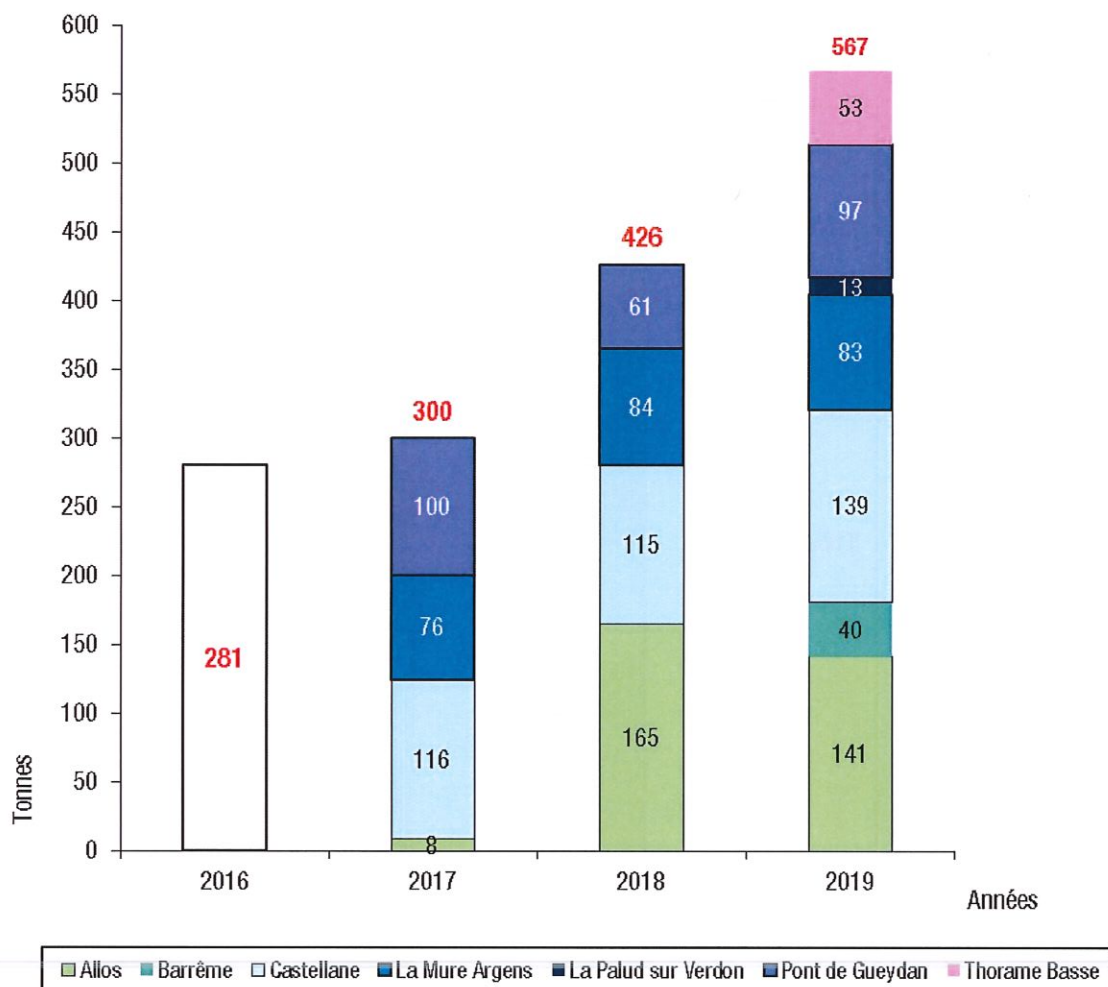
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 567 t

Evolution 2018/2019 : + 33.1 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2019



Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de bois collectés dans l'ensemble des déchetteries. Celle-ci peut être attribuée à la mise en place d'une benne dédiée au bois début 2019 sur les sites de Thorame Basse, Barrême et La Palud sur Verdon qui en étaient auparavant dépourvus. Pour rappel, sur le site d'Allos une benne dédiée au bois a été mise en place fin 2017.

1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

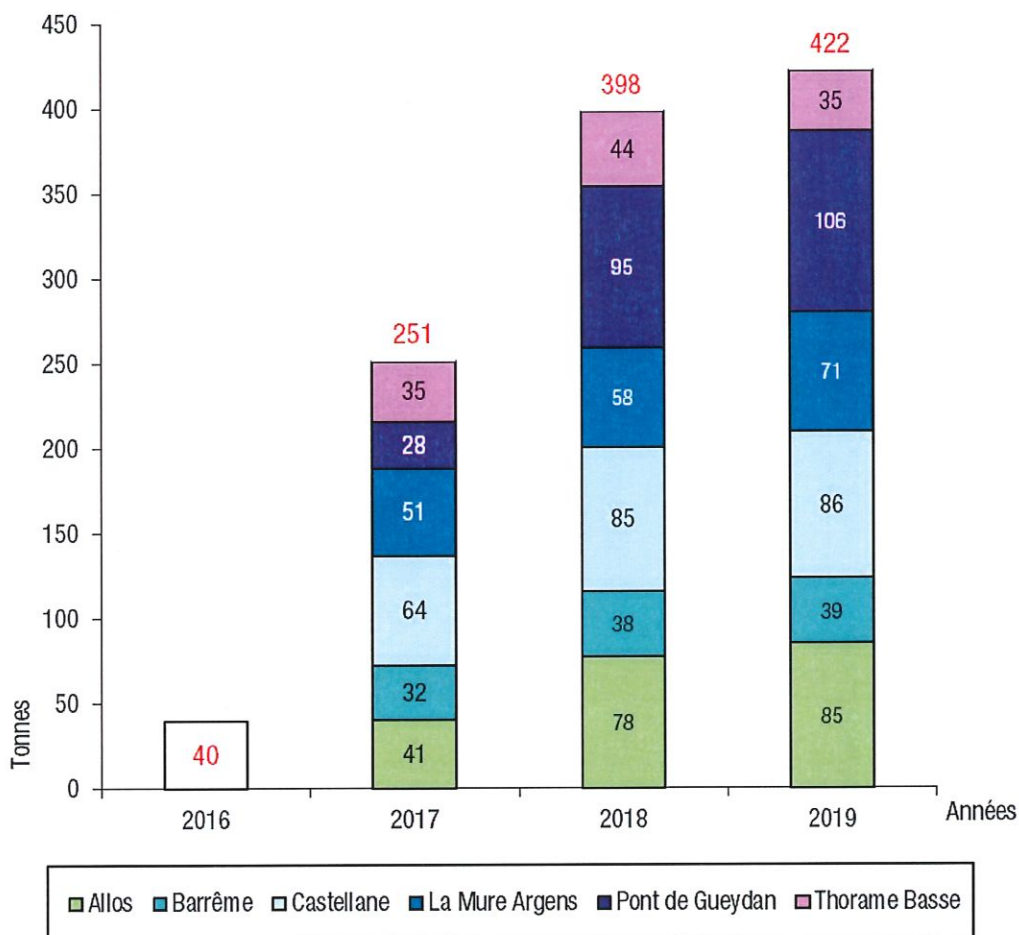
✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 422 t

Evolution 2017/2018 : + 6 %

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

**Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2019**



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2017. Les déchets collectés dans ces bennes étaient auparavant dirigés vers les bennes à encombrants ou à bois. L'année 2019 correspond à la deuxième année pleine de service des bennes destinées au Mobilier.

NB : Le rapport d'activité annuel 2019 d'Eco Mobilier sur le territoire de la CCAPV est présenté en Annexe 2.

1.6. Les Déchets Inertes

✓ Sites concernés :

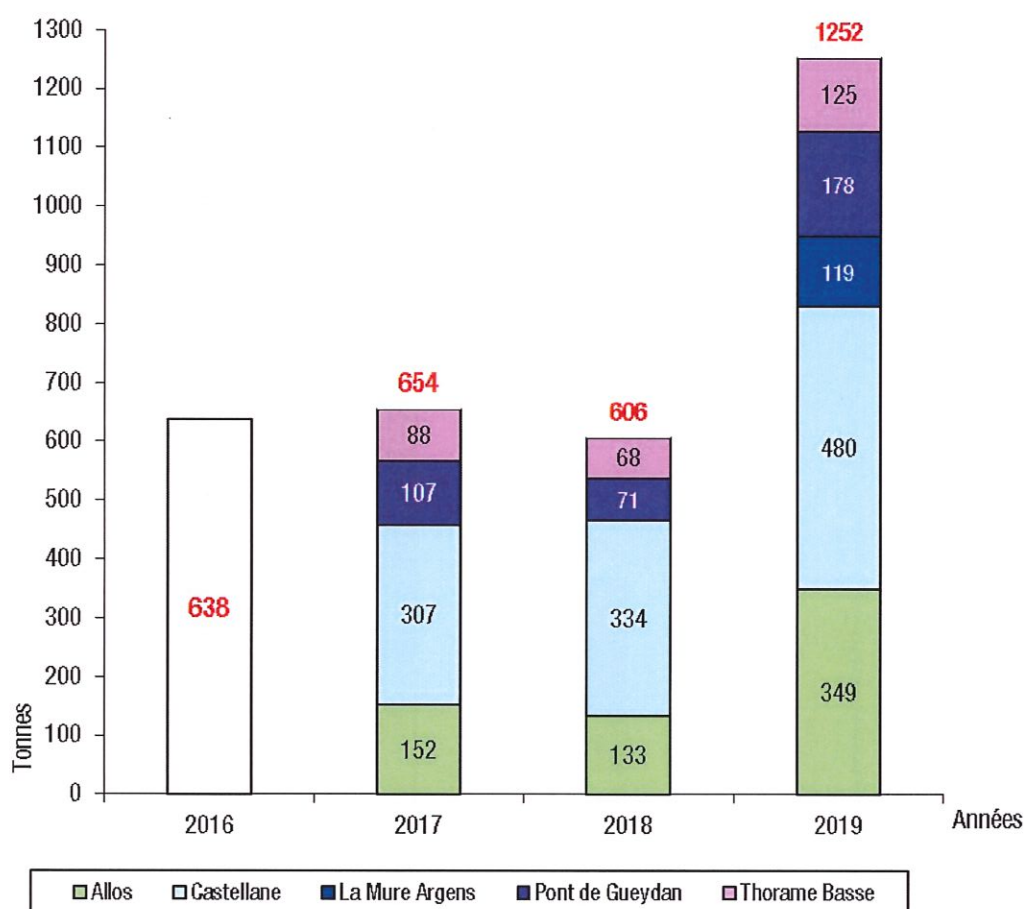
- Allos
- Castellane
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2019 : 1252 t

Evolution 2018/2019 : - 106,60 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2019



Ce graphique met en évidence un doublement des tonnages de déchets inertes collectés dans l'ensemble des déchetteries de la CCAPV. Si l'augmentation de la collecte de déchets inertes dans l'ensemble des sites est constatée par les agents de déchetteries, il convient de préciser que ce graphique est biaisé par un phénomène d'apurement de stock de déchets inertes stockés en déchetteries depuis de nombreuses années. Néanmoins, la quantité de déchets inertes admise annuellement en déchetterie est en hausse et le traitement de ce type de déchets devient très coûteux pour la CCAPV (Cf. Indicateurs financiers).

1.7. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

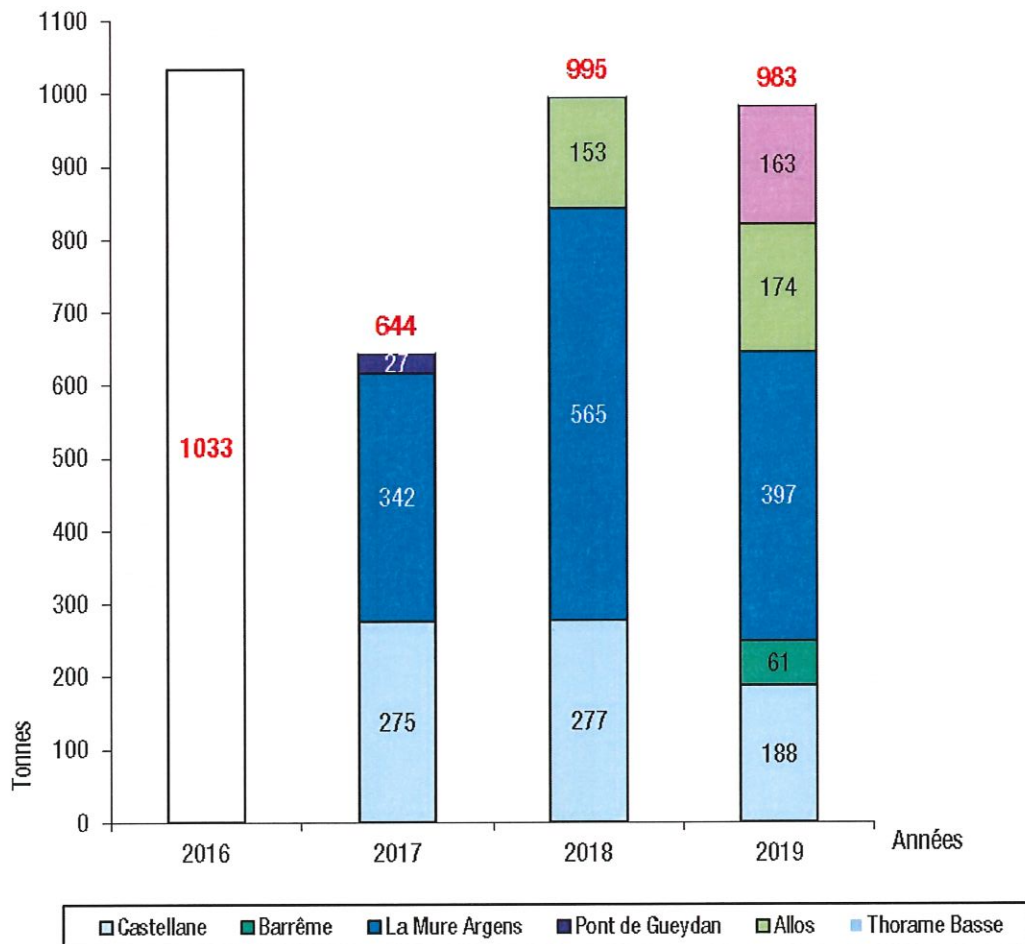
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

✓ Tonnage 2019 : 983 t

Evolution 2018/2019 : -1.21 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2019



Ce graphique met en évidence une stabilité des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries entre 2018 et 2019.

On rappellera que la CCAPV est engagée depuis fin 2018 dans une opération expérimentale de valorisation agricole des déchets verts après leur broyage sur les plateformes de broyage de la CCAPV. Un bilan de cette expérimentation sera fait courant 2020.

1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

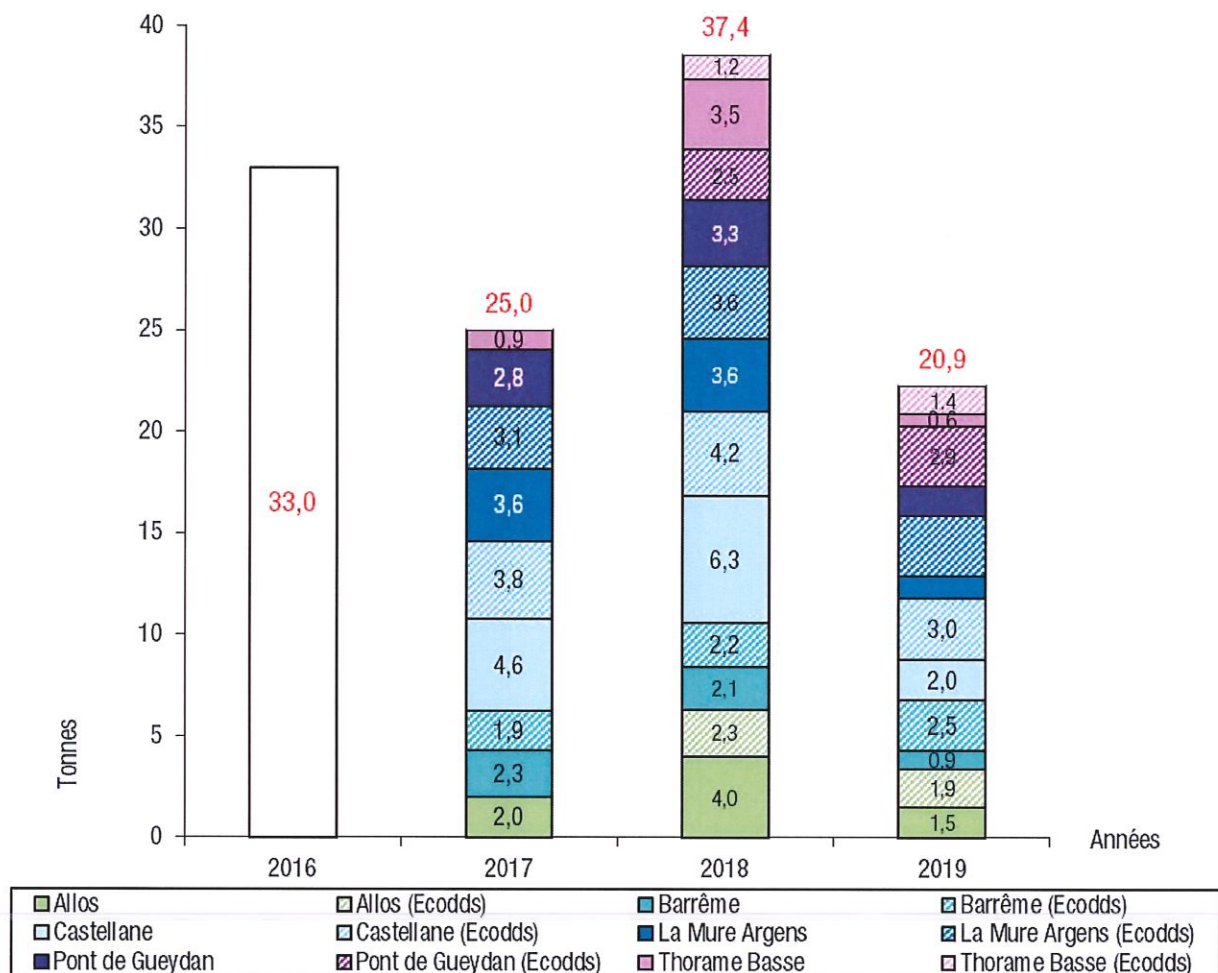
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2019 : 20,9 t

Evolution 2018/2019 : - 44 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2019



Après une année de forte augmentation, les tonnages de DDS collectés en déchetteries sont n forte baisse en 2019.

Celle-ci peut peut-être être attribuée à une « épuration des stocks » détenus par les usagers en 2018 grâce à une meilleure communication et à la sensibilisation des gardiens de déchetterie en lien avec le déploiement du partenariat avec l'éco organisme EcoDDS sur les sites qui n'entraient pas dans le partenariat auparavant (Allos, Thorame Basse et Pont de Gueydan).

1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

✓ Sites concernés :

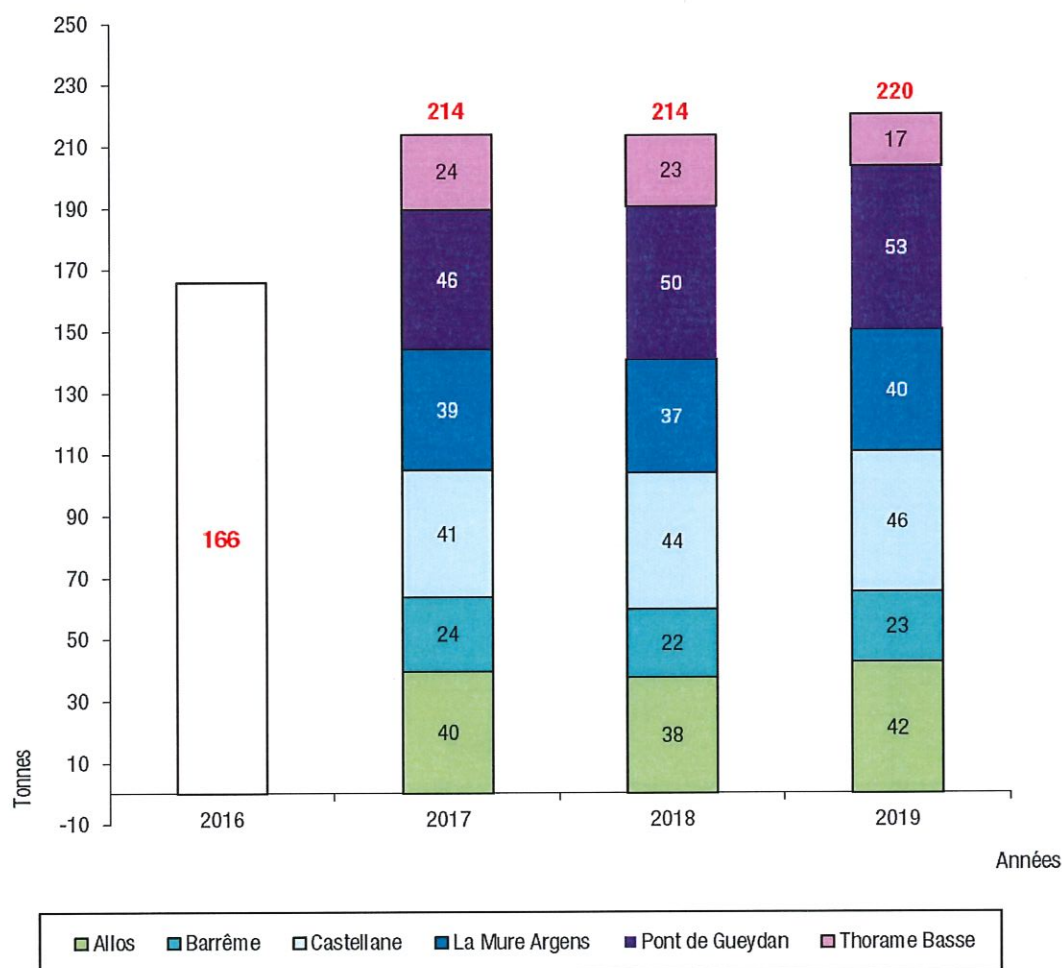
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 220 t

Evolution 2017/2018 : + 2,8 %

Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2019



Ce graphique met en évidence une légère hausse des tonnages de DEEE collectés entre 2018 et 2019.

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 20,0 kg/hbt/an (pop municipale) et 9,41 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV alors que le ratio moyen national pour les territoires ruraux est de 9,9 kg/hbt/an.

NB : Le rapport annuel d'activité 2019 d'Eco-Systèmes sur le territoire de la CCAPV est présenté en Annexe 3.

1.10. Les pneus VL

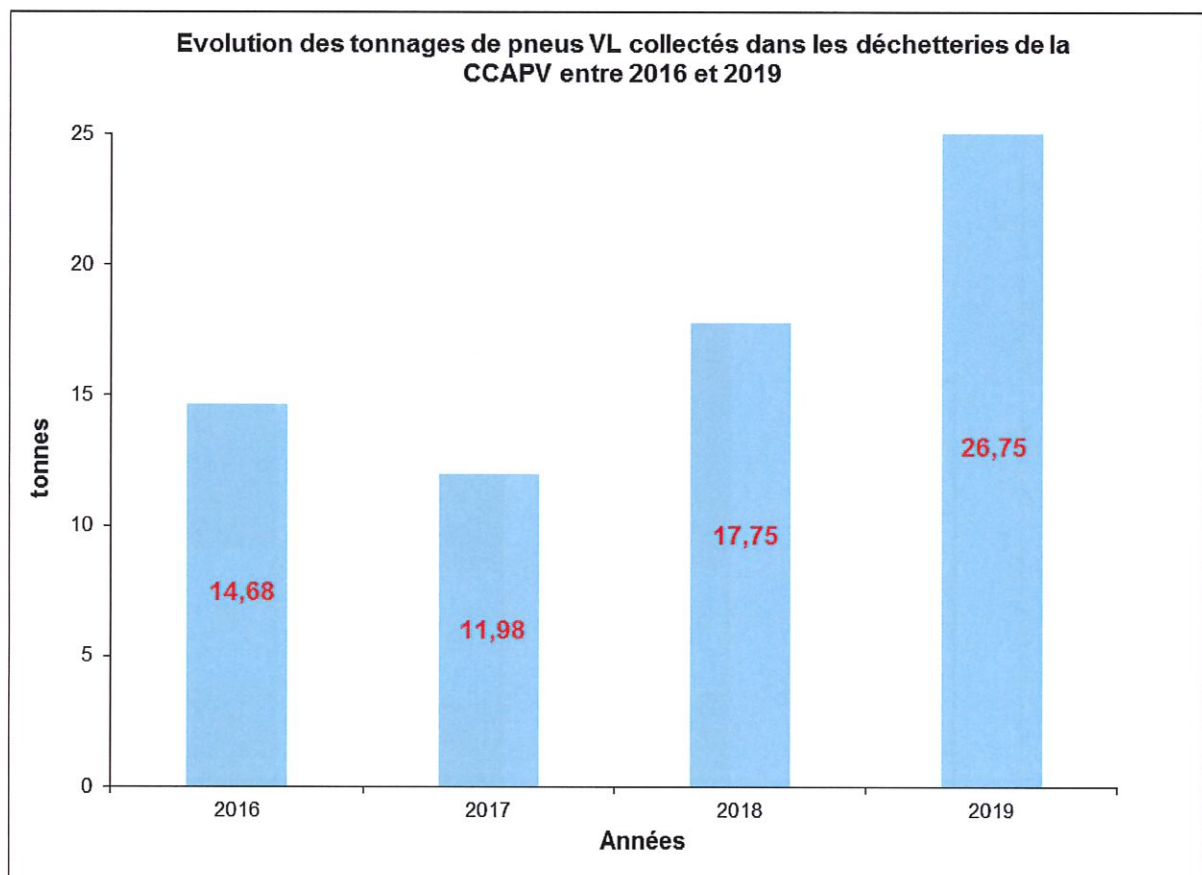
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 26,75 t

Evolution 2018/2019 : + 50,7 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On peut néanmoins noter une augmentation nette et régulière depuis 2 années des tonnages de pneus VL pris en charge et traités via les déchetteries de la CCAPV.

1.11. Les pneus PL et Agraires

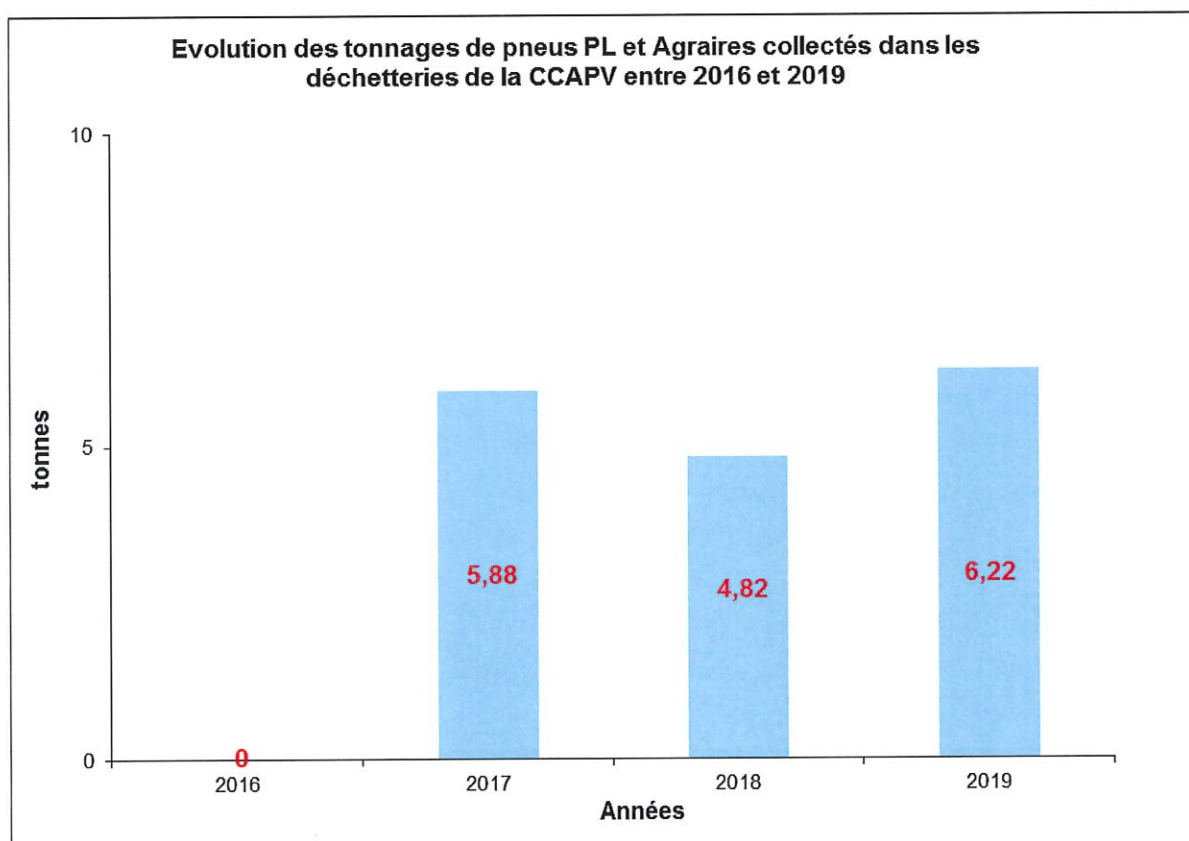
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 6,22 t

Evolution 2018/2019 : + 29 %



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2016 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.12. Les ampoules et néons

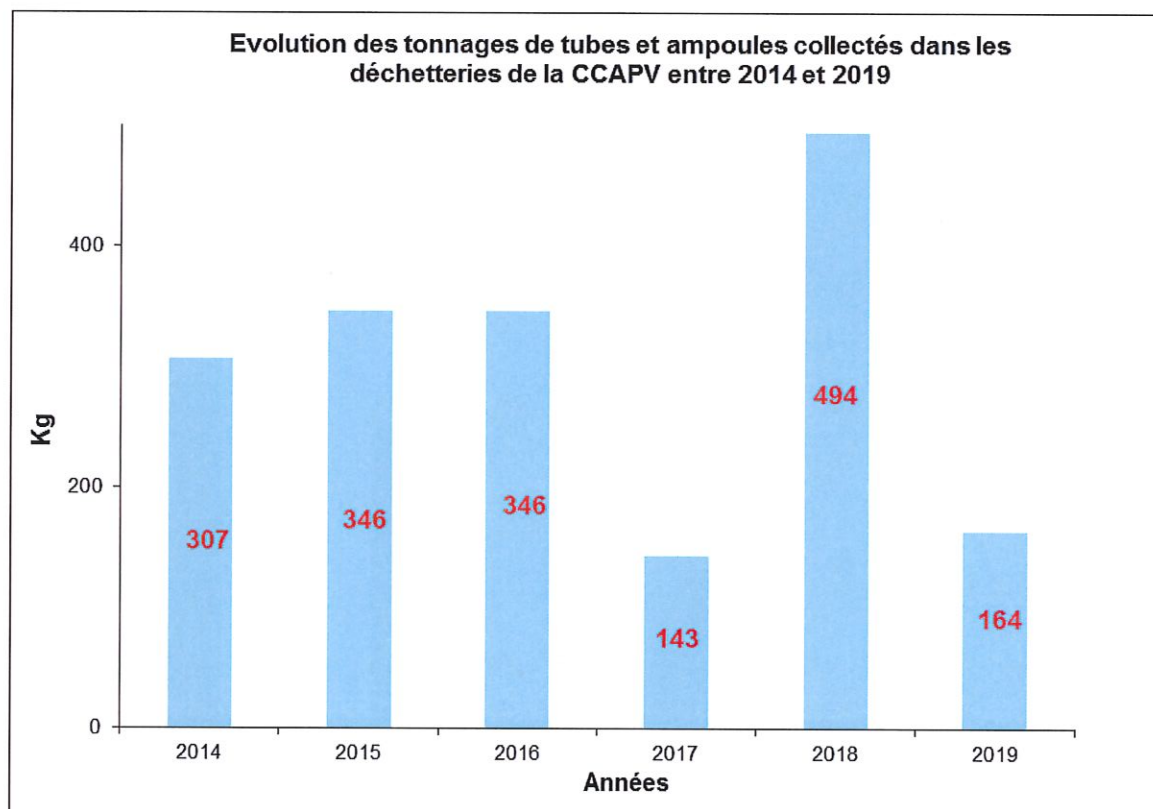
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 164 kg

Evolution 2018/2019 : - 66,8 %



Ce graphique illustre une forte baisse des quantités d'ampoules collectées en 2019, néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.13. Les piles et accumulateurs

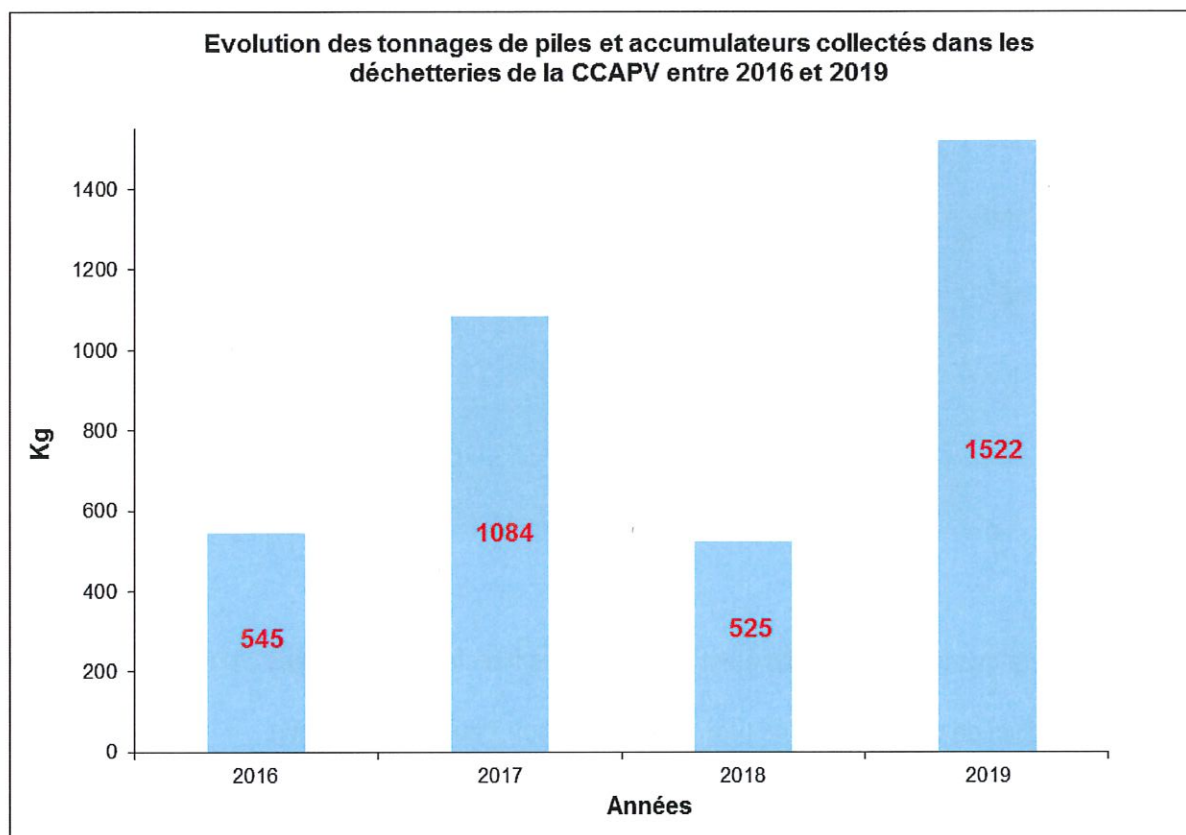
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 1522 kg

Evolution 2018/2019 : + 65,5 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

On note néanmoins que l'année 2019 représente un record d'enlèvement de piles.

1.14. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

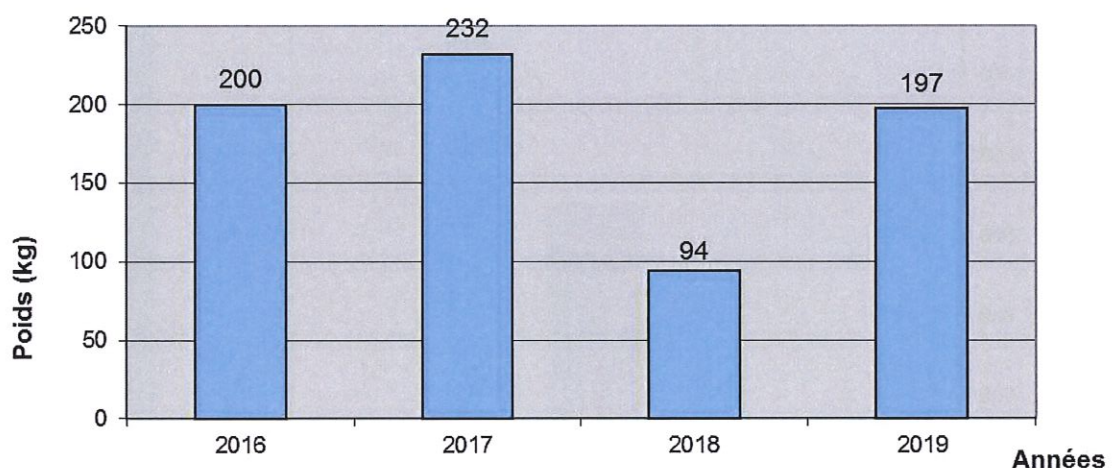
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2019 : 197 kg

Evolution 2018/2019 : + 110 %

Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2019



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

2. Autres statistiques

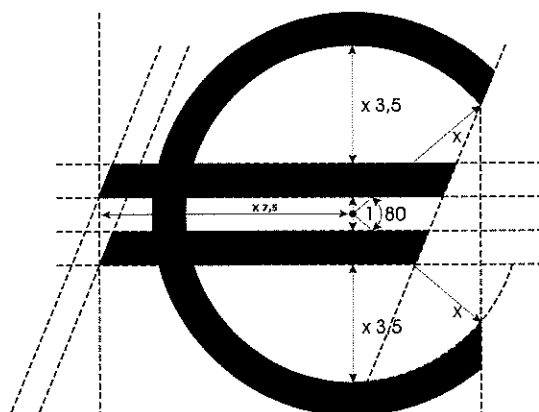
Fréquentation des déchetteries

En raison de problèmes techniques et de « turn over » dans le personnel en charge du gardiennage des déchetteries, les chiffres de la fréquentation 2019 ne sont pas exploitables.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020
Reçu en préfecture le 16/09/2020
Affiché le **16 SEP. 2020**
ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Chapitre IV

Indicateurs Financiers



Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

1. Le budget annexe

Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

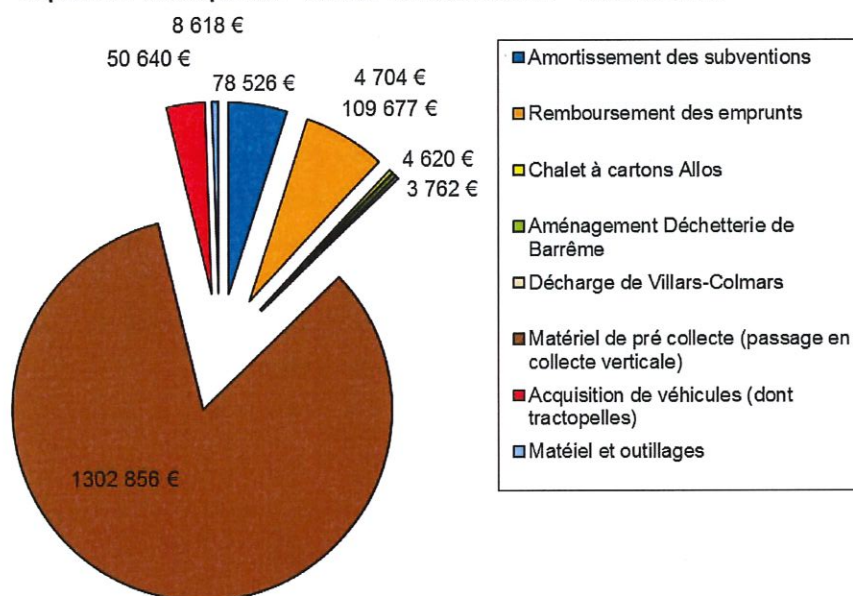
L'analyse financière du compte administratif 2019 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

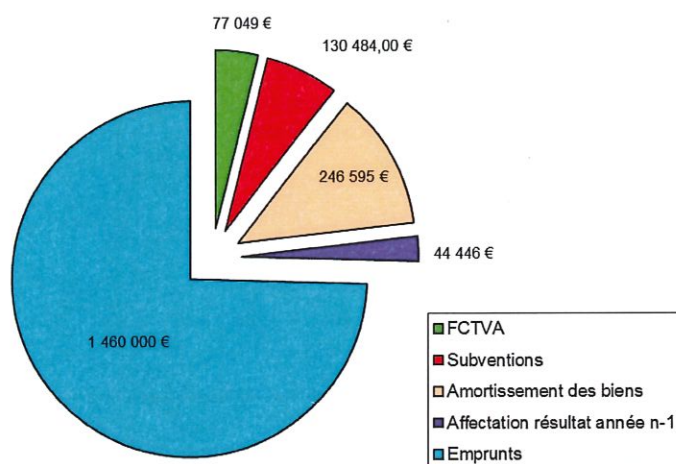
Dépenses totales : 1 563 403 €

Recettes totales : 1 958 574 €

Répartition des dépenses - Section d'investissement - Exercice 2019



Répartition des recettes - Section d'investissement - Exercice 2019

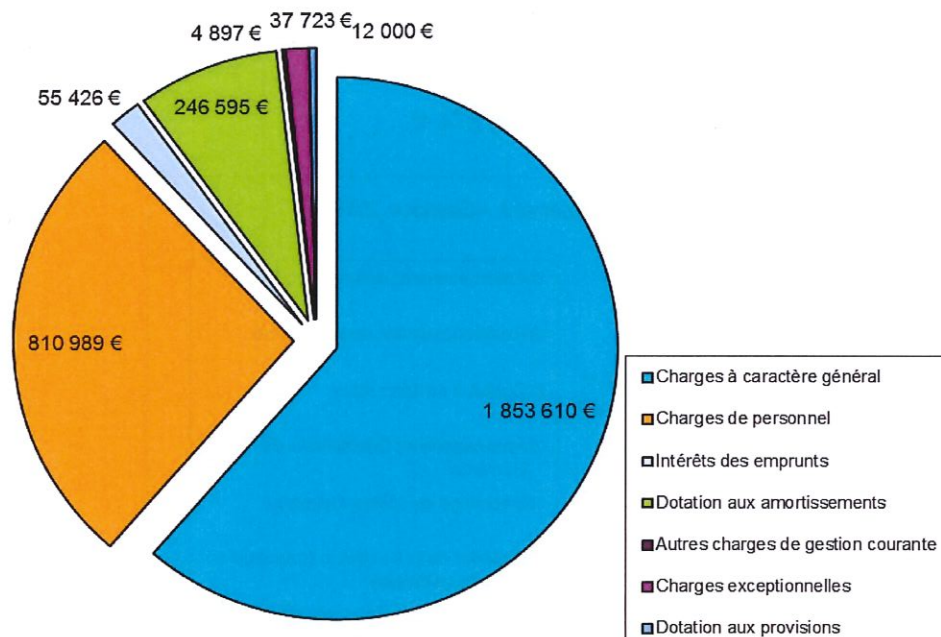


b) Section d'exploitation

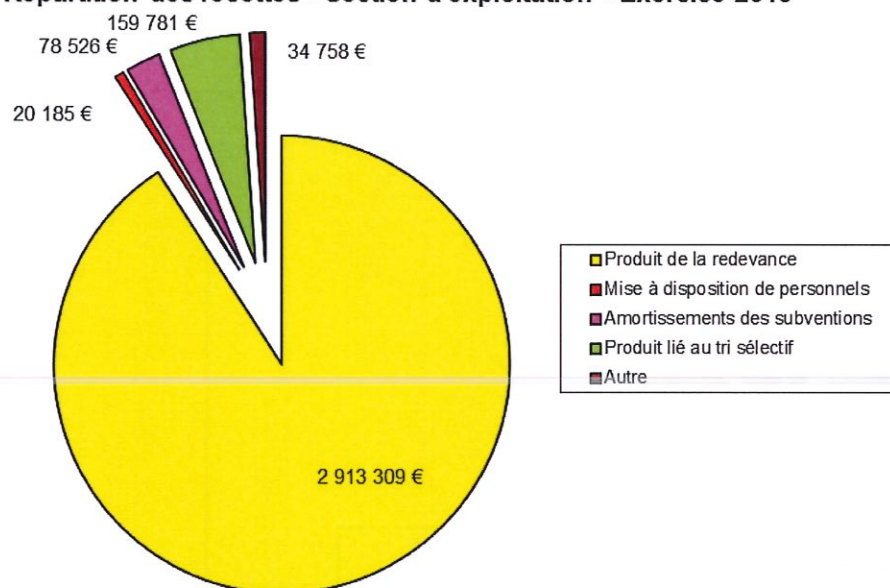
Dépenses réelles : 3 021 240 €

Recettes réelles : 3 220 377 €

Répartition des dépenses - Section d'exploitation - Exercice 2019



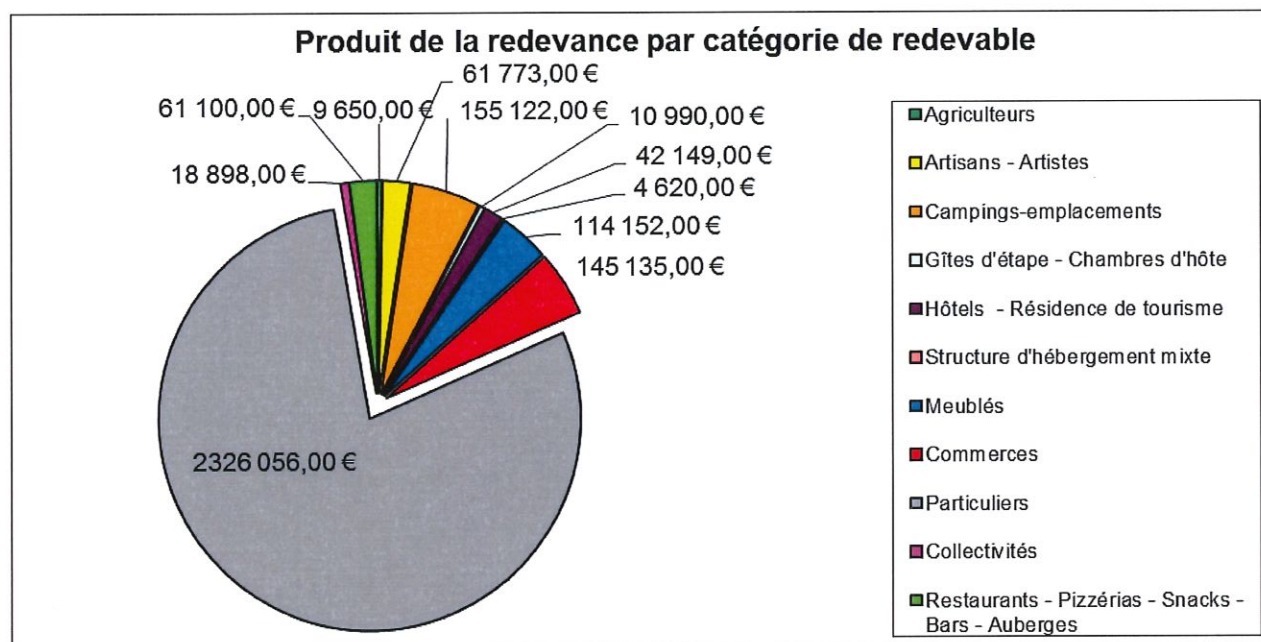
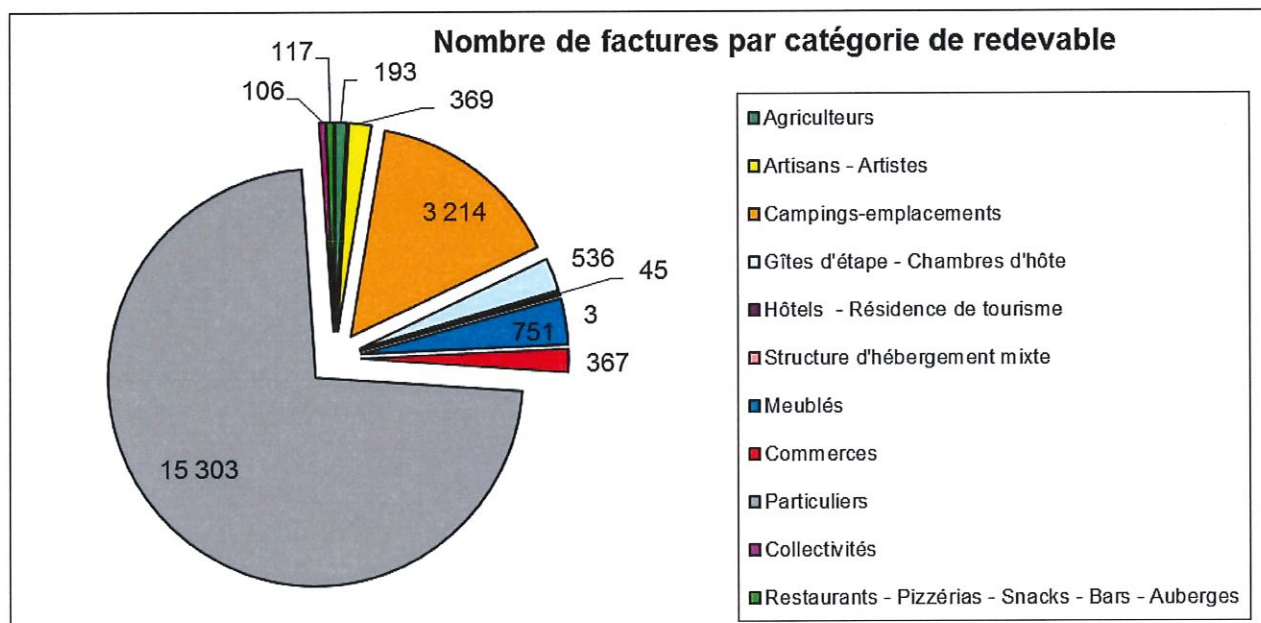
Répartition des recettes - Section d'exploitation - Exercice 2019



2. Redevances et rôle

Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2019 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant.



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

Les modes de collectes pour les ordures ménagères et le tri sélectif

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

4. Coût du traitement par type de déchets

Attention :

Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.

Pour les OM, les EMR et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

	Cartons	Fer	Encombrants	Bois	Déchets Verts	DDS	Déchets intertes	Huiles végétales usagées
Dépenses	40 044,86 €	11 592,00 €	139 910,00 €	69 426,20 €	26 650,00 €	13 150,64 €	37 945,10 €	- €
Recettes	14 176,87 €	55 388,59 €	- €	- €	- €	5 538,00 €	- €	- €
Coût total H.T.	25 867,99 €	43 796,59 €	139 910,00 €	69 426,20 €	26 650,00 €	7 612,64 €	37 945,10 €	- €
Type de recette	Rachat de matière	Rachat de matière				Soutien Eco DDS		

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Textiles	Bouteilles de gaz	Déchets d'éléments d'ameublement
Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes	18 424,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	23 729,94 €
Coût total H.T.	- 18 424,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 23 729,94 €
Type de recette	Soutien OCAD3E							Soutien Eco Mobilier

	Verre	JRM	EMR et Biflux	OM
Dépenses	50 166,81 €	18 645,76 €	197 142,27 €	638 026,72 €
Recettes (rachat matière)	24,38 euros/t (- 2,5 €/t reversés à la ligue contre le cancer) soit 21,88 €/t, soit 12 427,84 euros	82 euros/t (catégorie 1.11) soit 10 156,60 euros	36,74 €/t (PCM) et 73,23 €/t (emballages) soit 14 041,44 euros	
Recettes (soutien CITEO)	7 €/t soit environ 4000 €*	44 €/t soit environ 5 400 €*	549 €/t emballages ou 70,5 €/t PCM soit environ 78 000 €*	
Coût total H.T.	33 738,97 €	3 089,16 €	105 100,83 €	638 026,72 €
Type de recette	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	

Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2019 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC	1 111,90 €
TOTAL	1 111,90 €

En 2019, la communication sur le recyclage des textiles via la diffusion d'un flyer a permis à la CCAPV de percevoir 1 111,90 € de la part d'Eco TLC.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Chapitre V

Communication, sensibilisation et actions diverses



Envoyé en préfecture le 16/09/2020
Reçu en préfecture le 16/09/2020
Affiché le **16 SEP, 2020**
ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

1. Campagnes de communication menées en 2019

En 2019, les actions de communication ont essentiellement porté sur le passage en collecte verticale et en extension des consignes de tri :

<i>Public cible</i>	<i>Actions</i>
<i>Elus du territoire</i>	✓ Lettre aux élus N°4 – janvier 2019 ✓ Lettre aux élus N°5 – mai 2019 ✓ Lettre aux Elus N°6 – octobre 2019 ✓ Diffusion par mail des notes synthétiques de Commission déchets ✓ 2 Avril 2019: Groupe de travail mixte « déchets/communication » ✓ Mail d'information aux communes le 7 octobre
<i>Elus et agents territoriaux</i>	✓ Organisation avec le Sydevom de 6 formations ETC (79 participants dont 41 Agents CCAPV et 38 Elus et Agents Municipaux)
<i>Grand public</i>	✓ Campagne d'affichage sur les déchets en plastique (distribuées lors du conseil communautaire du 15-04, et relayée par mail à l'ensemble des communes le 18 avril 2019) ✓ Création d'une page mail spécifique à l'évolution des PAV + diffusion aux communes et à la presse. - Mise en ligne de la page Web au 10-04 - Communiquée par mail aux communes le 18 avril 2019, avec les affiches en version numérique, et les mémotri liés aux nouvelles consignes - Relayée à la presse : relai par Verdon info et info des vallées en avril et mai 2019 ✓ Affichage sur les points de collecte des modifications à venir ; ✓ Reportage radio-verdon « Bienvenue chez vous -gestion des déchets » + relais sur verdon info - mai 2019 ; ✓ Articles spécifiques dans le bulletin d'information intercommunal publiposté ; ✓ Diffusion d'articles sur la Provence (deux fois), Verdon info, info des Vallées, HPI, Nice Matin, Grimaldi FM, Radio Verdon en octobre ; ✓ Préparation conjointe avec le Sydevom et diffusion par le Sydevom de la lettre du tri spécifique au territoire
Actions ciblées	✓ Accompagnement à l'ECT de l'AEP Le Roc à Castellane en avril 2019 ; ✓ Accompagnement campings (Entrevaux,

	Barreme, Castellane) entre avril et septembre 2019 ✓ Sensibilisation lors de la journée citoyenne des collégiens de Castellane 6 mai 2019 + reportage diffusé sur radio verdon et relayé par Verdon info. ✓ Intervention du Sydevom auprès des enfants bénéficiant du SEJ de la CCAPV en juillet 2019 ✓ Information, accompagnement auprès des particuliers, des associations ou des collectivités, par téléphone, mails, en personne. ✓ Affichettes pour Entrevaux fin octobre 2019 ; ✓ Par le biais des articles rédigés pour les bulletins municipaux : ▪ Allons en juin 2019 ; ▪ Annot en octobre 2019 ▪ Castellane info de décembre 2018, juillet 2019 + décembre 2019 en prépa ▪ Clumanc décembre 2018 et juin 2019 ▪ Peyroules juin 2019 ▪ Saint André les alpes mars 2019
--	--

Au-delà de la communication ciblée relative au passage en collecte verticale et en extension des consignes de tri, d'autres actions ont été menées concernant d'autres problématiques :

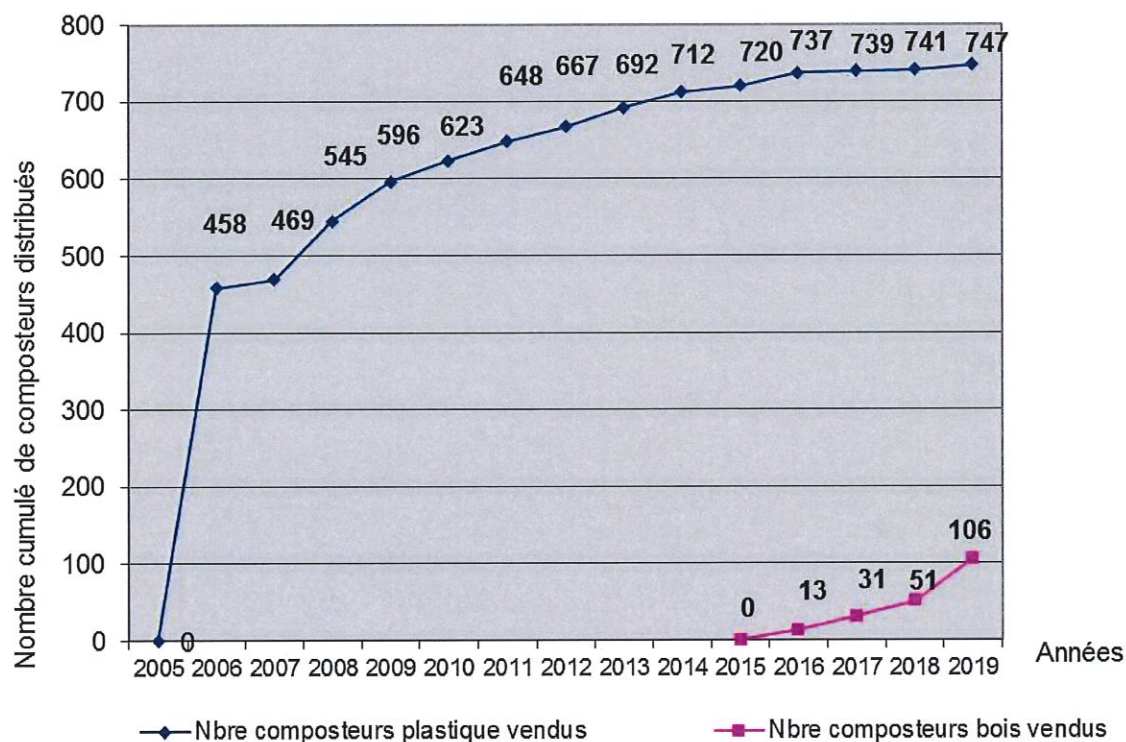
<i>Thématique</i>	<i>Public cible</i>	<i>Actions</i>
<i>Compostage</i>	<i>Grand public</i>	✓ Conception et diffusion d'affiches sur le compostage domestique et la distribution de composteurs individuels
	<i>Usagers de la déchetterie de La Mure Argens</i>	✓ Animation par le Sydevom d'un atelier de sensibilisation et de promotion du compostage domestique et d'utilisation de broyat de déchets verts
<i>Tri sélectif</i>	<i>Elèves des collèges du Verdon</i>	✓ Participation à la journée citoyenne de nettoyage des berges du lac de Castillon
<i>Filière de recyclage</i>	<i>Grand Public</i>	✓ Rédaction de plusieurs articles dans la presse locale concernant la filière de valorisation des meubles usagers, la filière de recyclage des textiles
<i>Participation aux actions du Sydevom</i>		✓ Participation aux réunions du Sydevom ; ✓ Participation aux Commissions Communication du Sydevom

2. Le compostage domestique

Depuis 2006, dans le cadre d'une convention avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon met à disposition des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant. En 2019, ce sont 55 composteurs en bois et 6 en plastique supplémentaires qui ont été distribués.

Au total, ce sont donc 853 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.

Evolution du parc de composteurs individuels sur le territoire de la CCAPV depuis le lancement de l'opération



Enfin, on notera que la distribution de composteurs a été freinée en fin d'année 2019 malgré une forte demande à la suite du passage en collecte verticale, en raison d'une rupture de stock. Une nouvelle commande de composteurs – en bois uniquement – doit être livrée courant 2020.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

ANNEXE 1

Rapport d'activité annuel 2019 d'EcoMobilier sur le territoire de la CCAPV

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

16 SEP. 2020

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le 16 SEP. 2020

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

écomobilier

COLLECTER • TRIER • RECYCLER

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière

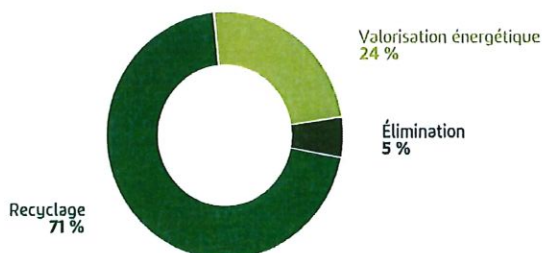
NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0203750

DÉPARTEMENT : 04

RÉGION : Auvergne-Rhône-Alpes



LE BILAN MATIÈRE D'ECO-MOBILIER DANS VOTRE RÉGION ⁽¹⁾



VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL

Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier : 421,68 t

Tonnage moyen par benne : 2,81 t

TONNAGE COLLECTÉ NON SÉPARÉMENT ET SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR ÉCO-MOBILIER

8,35 t

VOTRE BILAN FINANCIER

Soutien fixe par déchèterie : 15 001,50 €

Soutien Opérationnel (sur les tonnes collectées séparément) : 8 433,60 €

Soutien Financier (sur les tonnes collectées non séparément) : 294,84 €

Soutien Communication (soutien au démarrage et soutien par habitant): Aucune action de communication locale soutenue en 2019

Total des soutiens versés : 23 729,94 €

Coûts évités ⁽²⁾ : 82 185,43 €

(1) Bilan consolidé selon la ventilation des modes de traitement des tonnes prises en charge directement par Éco-mobilier sur votre région

(2) Calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'activité Éco-mobilier

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE



ANNEXE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière

NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0203750

DÉPARTEMENT : 04

RÉGION : Auvergne-Rhône-Alpes



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉES SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier	Tonnage moyen par benne
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière		
BARREME	38,60 t	2,76 t
CASTELLANE	86,08 t	2,87 t
MURE ARGENS	70,66 t	2,83 t
ALLOS	85,04 t	2,50 t
THORAME-BASSE	35,42 t	2,53 t
Déchèterie du Pont de Gueydan	105,88 t	3,21 t
Sous-total CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	421,68 t	2,81 t
Total	421,68 t	2,81 t



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉES NON SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté non séparément
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	
LAPALUD SUR VERDON	8,35 t
Tonnage détourné pour réemploi	0,00 t
Tonnage collecté en porte à porte	0,00 t
Sous-total CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	8,35 t
Total	8,35 t



DÉTAIL DES SOUTIENS VERSÉS

	Soutiens versés
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	
Soutiens fixes par déchèterie	15 001,50 €
Soutien opérationnel (sur les tonnages collectés par Éco-mobilier)	8 433,60 €
Soutien financier (sur le tonnage collecté non séparément)	294,84 €
Soutien communication (Soutien au démarrage et soutien par habitant)	Aucune action de communication locale soutenue en 2019
Sous-total CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	23 729,94 €

Données en date du 28/08/2020

1/2

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Total

23 729,94 €



COÛTS ÉVITÉS* SUR LES TONNES COLLECTÉES SÉPARÉMENT (Y COMPRIS RÉGULARISATIONS)

	Coûts évités
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	82 185,43 €
Total	82 185,43 €

*Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'Eco-mobilier

écomobilier
COLLECTER • TRIER • RECYCLER

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

16 SEP 2020

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

ANNEXE 2

Certificat 2019 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

16 SEP 2020

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_22-DE

PL

CERTIFICAT 2019**D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES**

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2019 chez

CTM DU MOYEN VERDON CASTELLANE CC ALPES PROVENCE VERDON

a permis d'économiser l'équivalent de :

116 314

litres d'eau

**8 086**

litres de diesel

**91 434**

kWh



fait à Lyon, le 15/01/2020



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2019 en économies en eau, en diesel et en kWh.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la

place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du diesel.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française,

on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr

VL

CERTIFICAT 2019**D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES**

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2019 chez

DECHETERIE DE CASTELLANE CC ALPES PROVENCE VERDON

a permis d'économiser l'équivalent de :

471 801

litres d'eau

**32 799**

litres de diesel

**370 881**

kWh



fait à Lyon, le 15/01/2020



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2019 en économies en eau, en diesel et en kWh. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la

place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du diesel.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française,

on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr

CERTIFICAT 2019

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2019 chez

DECHETERIE DE THORAME BASSE CCAPV

a permis d'économiser l'équivalent de :

210 001

litres d'eau



14 599

litres de diesel



165 081

kWh



fait à Lyon, le 15/01/2020



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2019 en économies en eau, en diesel et en kWh. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la

place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. À l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du diesel.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française,

on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr

